

Didier WIBAUX président de l'association ouvre la séance à 9 heures 45, en présence de madame CIETERS, conseillère municipale, membre de la commission environnement, qu'il remercie de sa présence et qui remplace monsieur BALLEKENS, retenu par d'autres obligations.

Madame PARENT, conseillère municipale, s'est également excusée de son absence. Madame CIETERS annonce la venue de monsieur LAZARO, député-maire de Phalempin, qui arrive quelques minutes après le début de l'assemblée générale, et qui est également remercié de sa venue.

Les adhérents présents à l'assemblée générale sont : (mettre la liste des présents)

Sont excusés : Mrs Guy ROLAND

J.M DUBOIS

J.M GERNEZ

Stéphane COCHEZ.

### 1) COMPTES ET COTISATIONS.

L'assemblée générale commence par la présentation des recettes et des dépenses de l'association pour l'année 2003 (voir document joint). Cette présentation se fait sous le contrôle de Lucien DUPRE, trésorier de l'association.

A ce jour il reste en caisse 327.94 €.

La subvention municipale 2003 est de 200 €, elle a été versée en Août 2003.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Il est ensuite proposé le maintien de la cotisation, pour l'année 2004, à 5 euros la parcelle de 50 m<sup>2</sup>.

Le président rappelle que le bureau veut maintenir une cotisation modique pour permettre, à tous ceux qui en auraient besoin, l'accès à l'association.

A l'unanimité des membres présents le maintien de la cotisation, pour 2004, à 5 euros la parcelle, est adopté.

### 2) CONVENTION.

Le président de l'association rappelle l'inquiétude de nombreux adhérents au sujet de la volonté de la commune de laisser la totalité du terrain actuel à la disposition de l'association ; il fait état des rumeurs selon lesquelles une partie serait amputée pour faire un accès à un terrain privé actuellement presque enclavé et dont le propriétaire actuel souhaiterait faire un lotissement. Ces rumeurs ont été largement confortées par le fait que des engagements de la commune paraissent avoir été abandonnés : aménagement d'un puits, d'un abri, plantation d'une haie.

Le président rappelle alors que la signature d'une convention apparaît comme une garantie.

Le projet de convention, établi par la mairie, a été voté par le Conseil Municipal en juin 2003; ceci, alors que l'association attendait le retour de monsieur BALLEKENS, hospitalisé, pour présenter ses observations, notamment concernant le loyer, la durée de la convention, l'entretien des abords.

Monsieur le Député-Maire intervient alors pour préciser qu'il n'y a aucune intention, de la part de la direction communale, de reprendre le terrain actuellement affecté à l'association ; Il ajoute que les promesses données seront tenues et il précise que le vote prématuré de la convention résulte d'un malentendu; dans ces conditions, bien sûr, monsieur Ballekens est prêt à reprendre les discussions avec le bureau de l'association pour un nouveau vote de la convention. Monsieur le député-maire déclare enfin que, si le projet d'amputer le terrain cultivé par l'association avait été envisagé, parmi d'autres, pour créer un accès à un lotissement à venir, cette solution ne semblait plus être retenue, un autre accès à partir de la rue du Moulin, au niveau de l'aire de jeux, étant privilégié.

Après avoir apporté ces précisions destinées à rassurer les membres de l'association monsieur le député-maire s'excuse et quitte la salle de réunion étant appelé à d'autres obligations.

En l'absence de monsieur le député-maire la discussion continue sur les points précités et madame CIETERS confirme que du point de vue de l'environnement la solution d'un accès au lotissement à venir par la rue du Moulin est la plus adaptée et que la commission municipale à l'environnement s'orientera vers cette proposition.

### 3) LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT.

Mme CIETERS prend acte des propositions retenues lors de la précédente AG le 30/11/2002 à savoir le point d'eau, la haie, l'abri et les dépôts de terreau et fumier.

Elle précise que pour doter d'eau le terrain, une étude a été faite avec les Eaux du Nord qui rejettent l'idée d'un puit car la Naviette est trop polluée. L'eau ne serait pas consommable même pour un simple arrosage de légumes. Elle fait part des démarches entreprises pour monter un compteur d'eau. Ce dernier serait à la charge de la commune, sa consommation étant à celle de l'association. Un petit abri protégerait le compteur. Une dispense de paiement de la taxe sur l'eau pourrait être demandée auprès du président du S. I. A.

Le président souligne qu'en tout cas une solution serait souhaitable pour le printemps.

En ce qui concerne l'abri couvert madame CIETERS fera un rappel à la commission municipale. Le président propose à nouveau que cet abri soit monté par les membres de l'association.

Mme CIETERS verra aussi pour la haie assez rapidement. Il est rappelé qu'il y a un an le bureau de l'association avait fourni deux listes d'arbustes à planter selon le type de haie choisie. De même l'association se propose, comme l'année dernière, de réaliser elle-même les plantations.

En ce qui concerne les livraisons de terreau et fumier, il est convenu que les services municipaux doivent prévenir messieurs WIBAUX ou TURPIN, et ceci pour qu'ils puissent organiser équitablement la répartition des matériaux.

Mme CIETERS nous informe que toute demande à compter de ce jour doit être formulée par écrit à la commission qui se charge de faire le suivi des demandes, ceci dans un souci de coordination avec les ouvriers communaux, dont elle souligne la bonne volonté.

Le bureau prend acte et agira ainsi dorénavant.

#### 4) L'EXTENSION DU TERRAIN.

Une extension de terrain est proposée à l'association ,il est contigu au terrain actuel et il représente une surface de 900 M2 ce qui représente 18 parcelles de 50 m2.

Comme il avait été fait lors de la première remise de terrain, l'association demande le matériel nécessaire ( piquets ,grillage) et, après labour, les jardiniers poseront eux-mêmes la nouvelle clôture.

Après vote unanime des membres présents il est convenu que les 5 dernières parcelles remises aux adhérents en 2003, en retrait par rapport aux premiers 1500m2 cultivés, soient laissées à disposition des services municipaux leur permettant un large accès à l'arrière de la surface cultivée.

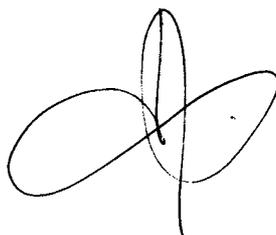
Il va alors de soi que les adhérents qui cultivaient ces 5 parcelles bénéficieront automatiquement d'une autre parcelle dans les nouveaux 900 m2 accordés.

Treize nouvelles parcelles sont donc au total disponibles et les demandes devront être adressées à Jean-Pierre TURPIN, secrétaire.

avant la clôture de l'assemblée générale le président tient à signaler que la mise à disposition, par une commune, d'un terrain pour la réalisation de jardins familiaux peut être considérée comme un service public rendu à la population , et que c'est cet état d'esprit qui prévaut dans toutes les relations du bureau de l'association avec la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé ,la séance est levée .Le président propose aux invités le verre de l'amitié.

Le bureau de l'association,



# Association des jardins familiaux de Phalempin

Adhérents présent à l'assemblée générale du 08/11/2003.

Le bureau : D. WIBAUX , L. DUPREZ , JP .TURPIN.

Ainsi que les adhérent suivant : D. GAY, P. DUCHATEL , P. LEROY , F. LENTO, J Y. BOISSEAU, F. LEBON, A. WINKA, D. PICARD, E. MUTEZ.

---

## Budget 2003

### Recettes :

<b>Solde 2002</b>	<b>195,08€</b>
<b>Cotisations 2003</b>	<b>170.€</b>
<b>Subvention municipale</b>	<b>200€</b>
<b>Total :</b>	<b>565.08€</b>

### Dépenses :

<b>Frais de secrétariat</b>	<b>77,70€</b>
<b>Assurance</b>	<b>62,50€</b>
<b>Graines</b>	<b>65,80€</b>
<b>Divers</b>	<b>31,14€</b>
<b>Total</b>	<b>237,14€</b>

**Solde au 31/12/2003 :** **327,94€**

---